

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

À Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Affaire suivie par :
M. Thibaud CHAILLOU, DGS
Courriel : dgs@mairie-langogne.fr

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie de Langogne (salle du conseil municipal, 2^{ème} étage) le :

MARDI 26 MARS 2024 à 18 heures 00

Selon l'ordre du jour suivant :

- I. Appel nominatif des conseillers et vérification du quorum ;
- II. Ouverture de la séance ;
- III. Désignation du secrétaire ;
- IV. DÉLIBÉRATIONS :
 - 1°) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 février 2024 ;
 - 2°) Finances locales – Décisions budgétaires – Vote des taux des impôts locaux
 - 3°) Finances locales – Décisions budgétaires – Frais de fonctionnement des écoles primaires – participation des communes de résidence et participation obligatoire versée à l'école privée ;
 - 4°) Finances locales – Décisions budgétaires – Compte de gestion 2023 du budget principal ;
 - 5°) Finances locales – Décisions budgétaires – Compte administratif 2023 du budget principal ;
 - 6°) Finances locales – Décisions budgétaires – Affectation du résultat 2023 du budget principal ;
 - 7°) Finances locales – Décisions budgétaires – Plan pluriannuel d'investissement 2024 du budget principal ;
 - 8°) Finances locales – Décisions budgétaires – Budget primitif 2024 du budget principal ;
 - 9°) Finances locales – Décisions budgétaires – Compte de gestion 2023 du budget annexe « Service des Eaux de Langogne » ;
 - 10°) Finances locales – Décisions budgétaires – Compte administratif 2023 du budget annexe « Service des Eaux de Langogne » ;
 - 11°) Finances locales – Décisions budgétaires – Affectation du résultat 2023 du budget annexe « Service des Eaux de Langogne » ;
 - 12°) Finances locales – Décisions budgétaires – Plan pluriannuel d'investissement 2024 du budget annexe « Service des Eaux de Langogne » ;
 - 13°) Finances locales – Décisions budgétaires – Budget primitif 2024 du budget annexe « Service des Eaux de Langogne » ;
 - 14°) Finances locales – Décisions budgétaires – Compte de gestion 2023 du budget annexe « Lotissement Lachamp » ;
 - 15°) Finances locales – Décisions budgétaires – Compte administratif 2023 du budget annexe « Lotissement Lachamp » ;

- 16°) Finances locales – Décisions budgétaires – Budget primitif 2024 du budget annexe « Lotissement Lachamp » ;
 - 17°) Finances locales – Décisions budgétaires – Compte de gestion 2023 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » ;
 - 18°) Finances locales – Décisions budgétaires – Compte administratif 2023 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » ;
 - 19°) Finances locales – Décisions budgétaires – Affectation du résultat 2023 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » ;
 - 20°) Finances locales – Décisions budgétaires – Budget primitif 2024 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » ;
 - 21°) Finances locales – Subventions – Plan de financement et demandes de subventions pour les projets d'investissements de l'année 2024 au titre de la DETR et du DSIL.
 - 22°) Finances locales – Subventions – Subventions 2024 aux associations communales ;
 - 23°) Finances locales – Subventions – Convention de subventionnement avec l'association « Les Fadarelles » ;
 - 24°) Institutions et vie politique – Intercommunalité – Modification n°12 des statuts de la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride
 - 25°) Affaires générales – Motion relative à la défense du modèle français de sécurité civile.
- V. Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal ;
- VI. Questions de fin de séance

Vous trouverez joints à cette convocation la note de synthèse ainsi que les différentes annexes. Par ailleurs, en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales, je vous précise que les dossiers relatifs aux points examinés à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le bureau du DGS de la Ville de Langogne, M. Thibaud CHAILLOU, sur rendez-vous.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, tout conseiller voulant intervenir lors des questions diverses devra déposer sa ou ses questions par écrit à l'accueil de la mairie ou l'envoyer par courriel à l'adresse dgs@mairie-langogne.fr avant 17h00 le lundi 25 mars 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, ma considération distinguée.

Le 19 mars 2024,

Le Maire,

Marc OZIOL

